

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 26 mars 2024 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 20 mars 2024

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 23
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Vincent CORNILLE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Cécilia RUGALA, pouvoir à Ghislaine LEROY, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2024-03-04
BUDGET GENERAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023**

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le compte administratif de l'exercice 2023, faisant apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	19 595 815,15
Dépenses	18 981 154,16
RESULTAT DE L'EXERCICE	614 660,99
Résultat antérieur reporté	3 644 348,55
Résultat de fonctionnement	4 259 009,54

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	5 887 347,24
Dépenses	6 026 760,21
RESULTAT DE L'EXERCICE	-139 412,97
Résultat antérieur reporté	-1 307 969,87
Résultat d'investissement avant RAR (restes à réaliser)	-1 447 382,84

Restes à réaliser - dépenses	848 204,86
Restes à réaliser - recettes	689 478,82
Résultat d'investissement après RAR	-1 606 108,88

Résultat global de l'exercice	2 652 900,66
(résultat de fonctionnement + résultat d'investissement après RAR)	

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, en tenant compte du besoin de financement de 1 606 108,88 € de la section d'investissement,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Affecter le montant de **1.606.108,88 €** en recettes au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en 2024,
- Inscrire le solde de **2.652.900,66 €** en recettes au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » du budget 2024,
- Inscrire le montant de **1.447.382,84 €** en dépenses au compte 001 « Solde d'exécution négatif reporté » du budget 2024,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

4 abstentions :

Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 26 mars 2024.

Publié sur le site internet
de la commune

le : 29 MARS 2024

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance



Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240326-DEL2024-03-04-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024